

Rapport d'orientations Budgétaires 2025

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Du 10 mars 2025



MONTMORENCY



LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE-CADRE JURIDIQUE

- La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, qui constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité. Cette obligation est désormais codifiée à l'article L 2312-1 du CGCT.
- La loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, est venue compléter et définir le contenu des informations du DOB, qui s'appuie sur un rapport joint à la délibération actant la tenue du débat.
- Ce rapport s'inscrit dans une volonté de clarté et d'évaluation financière de l'action municipale.
- Il vise à informer l'assemblée délibérante de l'évolution de la situation financière de l'établissement, ainsi que des propositions de la municipalité sur les choix budgétaires de l'exercice 2025, en tenant compte de l'environnement économique et des dispositions financières gouvernementales impactant les collectivités.

SOMMAIRE

☐ Centre Communal d'Action Sociale

- Orientations : projets 2025
- Dépenses et recettes de fonctionnement
- Masse salariale et structure du personnel
- Orientations : investissements 2025

☐ Résidence Autonomie Héloïse

- Orientations : projets 2025
- Dépenses et recettes de fonctionnement
- Masse salariale et structure du personnel

Centre Communal d'Action Sociale

☐ Les services principaux

- Services sociaux d'aide à la personne
- Séniors

☐ Budget annexe

- Résidence Autonomie Héloïse

Orientations : projets 2025

□ AIDE A LA PERSONNE

- poursuite des actions d'aide des publics précaires (chèques Services, secours d'urgence), suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active, suivi de toutes les demandes d'aide des personnes isolées et couples sans enfant
- Gestion du fonds de solidarité mis en place par délibération du Conseil municipal du 6 février 2025 au profit des résidents évacués de la résidence Panoramique et résidence Les Parcs
- Instruction des demandes d'aides sociales du CCAS et d'autres services sociaux comme le Conseil Départemental
- Mise en place de permanences logement sur le quartier de la Chénée

Orientations : projets 2025

- SENIORS

- Animations "séniors"

- Poursuite des activités pour le maintien de l'autonomie, en lien avec la convention de partenariat avec le Centre de Ressources Territorial de l'hôpital Simone Veil (arts martiaux, yoga notamment).
- Maintien du programme d'activités (2 séjours dont un à l'étranger et un en partenariat avec l'ANCV, sorties estivales, thés dansants, lotos ...)
- Semaine bleue avec le développement d'actions intergénérationnelles (selon la thématique 2025)
- Poursuite des animations festives à l'occasion du Noël des séniors (environ 1000 colis depuis 2020 et goûter spectacle)

- Accompagnement des séniors

- Mise en place de formations spécifiques pour les aides à domicile
- Poursuite du repérage des personnes isolées à domicile, mise à jour de la liste des personnes vulnérables
- Accompagnement des séniors et des plus vulnérables dans le cadre du plan canicule
- Renouvellement du partenariat avec Unis-Cité avec 2 volontaires en service civique pour soutenir les séniors isolés sur le second semestre

- Conseil des Aînés

- Publication et diffusion du premier guide des séniors initié par le conseil des aînés
- Réflexion en cours sur un projet autour des notions d'échange de compétences et de savoir-faire

DEPENSES CCAS 2025



Dépenses de fonctionnement 2025 du CCAS

Chapitre 011 : charges à caractère général

Les dépenses sur le chapitre 011 sont en très légère hausse par rapport au BP 2024. Pour tenir compte de la hausse des cotisations assurances du CCAS, de la formation obligatoire des aides ménagères sur la "bientraitance" et au vu de l'augmentation des portages de repas, le budget a légèrement augmenté.

Chapitre 012 : charges de personnel

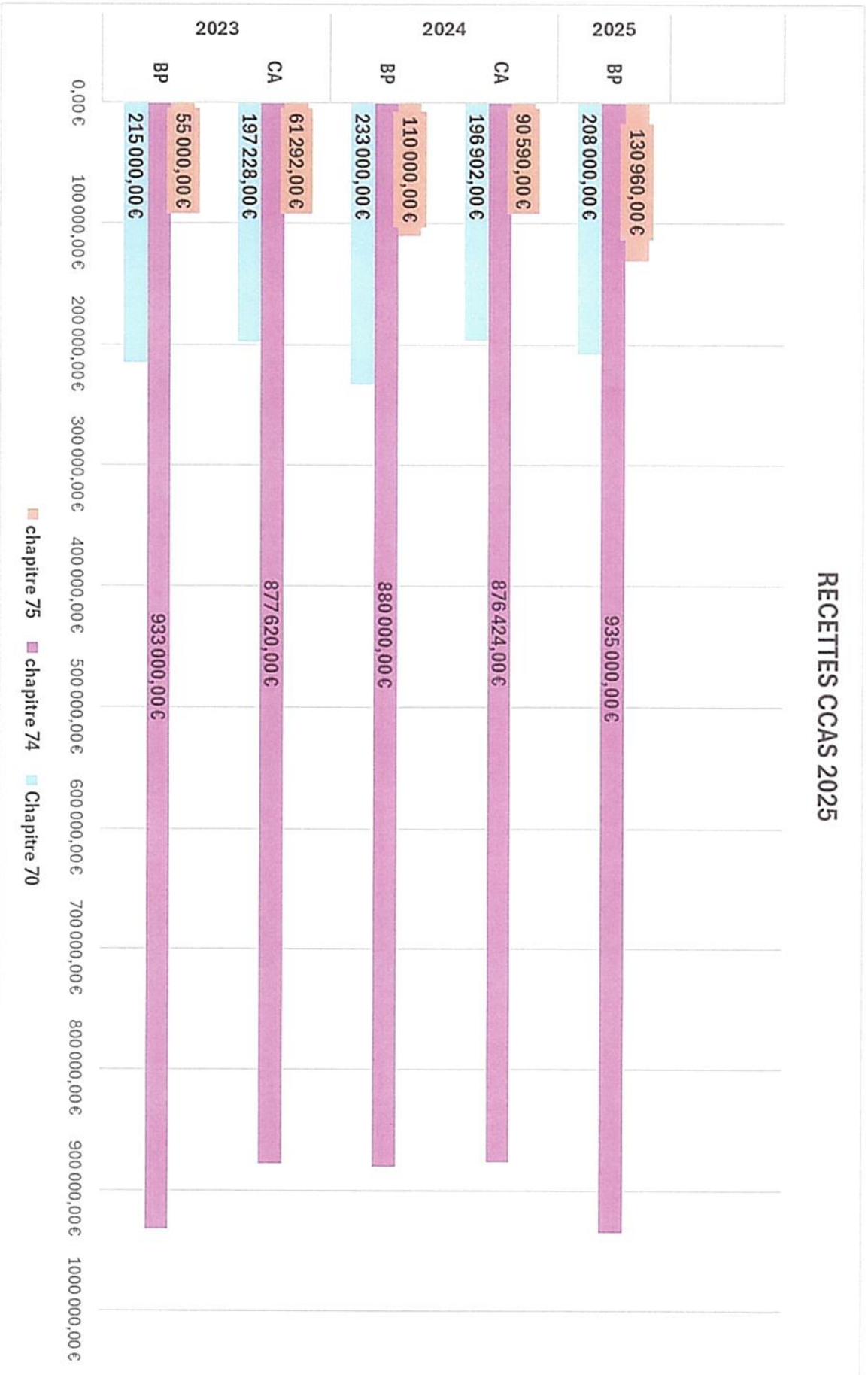
Ce chapitre tient compte des variations RH prévues au cours de l'année. En septembre 2024, la directrice du CCAS ainsi que la responsable du pôle social assurant également les missions d'assistante sociale, sont parties en mutation. Le recrutement sur le poste de direction du CCAS est en cours, les prévisions budgétaires tiennent compte de ce remplacement sur une partie de l'année seulement. Conformément à ce qui avait été annoncé l'année dernière, une assistante sociale a été recrutée, à compter de février 2025. Par ailleurs, divers départs en retraite sont annoncés. Le remplacement des agents a été intégré avec une prévision de rémunération ajustée pour tenir compte d'une ancienneté moindre des agents à venir. Enfin, l'agent qui occupait les fonctions de chargée d'animations seniors et de gardienne de la résidence Héloïse est partie en retraite au 31/12/2024. Elle était rémunérée sur le budget de la RPA, du fait de ses deux fonctions. En 2025 le poste de chargée d'animations seniors est prévu budgétairement sur le CCAS.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux aides facultatives et aux aides pour garde d'enfants en bas âge.

Les aides aux frais de garde ont légèrement moins augmenté qu'envisagé sur 2024. Par ailleurs, le chapitre 65 est abondé de la subvention de 50 000 € votée par délibération du Conseil municipal du 6/2/2025 créant le fonds de solidarité au bénéfice des sinistrés des résidences Panoramique et Les Parcs de Montmorency.

RECETTES CCAS 2025



Recettes de fonctionnement 2025 du CCAS

Chapitre 70 : produits des services

Ce chapitre est en légère baisse de BP à BP qui s'explique notamment du fait de l'inscription au chapitre 75 et non plus au chapitre 70 de la subvention du Centre de Ressources territorial de l'hôpital Simone Veil (enveloppe de 16 100 €) pour les activités mises en place par le CCAS (yoga, arts martiaux) .

Chapitre 74 : dotations, participation caisses et subvention ville

Ce chapitre est augmenté en raison de l'octroi de la subvention exceptionnelle de 50 000 € votée par la ville pour la création du fonds de solidarité au bénéfice des sinistrés des résidences Panoramique et résidences Les Parcs de Montmorency.

Chapitre 75 : produits exceptionnels

L'augmentation de ce chapitre est liée d'une part à l'imputation de la subvention accordée au CCAS par le CRT de l'hôpital Simone Veil (comme indiqué plus haut) et à une augmentation des versements des caisses de retraite conformément aux prises en charge des bénéficiaires.

Evolution de la masse salariale du Centre Communal d'Action Sociale

		2023	2024	2025 prévisionnel
Masse salariale	Montant BP	843 335€	803 000€	761 611€

Evolution de BP à BP + DM 7,81% -4,78% -5,15%

Effectifs physiques	Nombre*	20	17	17
ETP	Nombre	20	17	17

*Le nombre d'agents en effectifs physiques tient compte des agents ayant eu des contrats en vacation au cours de l'année.

Structure du personnel du CCAS

Temps de travail des agents

1 607 heures/an, correspondant à la durée légale du travail

Evolution depuis le 1/1/2025

- Evolution du poste de secrétaire du service d'aide à domicile en poste d'encadrante des aides à domicile
- Recrutement d'une assistante sociale à temps plein (prise de poste au 3 février 2025)

A venir

- Recrutement d'un(e) chargé(e) d'animation séniors en remplacement de l'agente partie en retraite au 31/12/2024
- Remplacement des agents partant en retraite au cours de l'année 2025(1 aide à domicile, chauffeur M'Bus, assistante de direction)

Etat des postes pourvus au CCAS au 01/01/2025

	Effectif	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Hommes	Femmes	Dont effectif absent pour raison de santé
Cat A	0	0	0	0	0	0
Cat B	2	2	0	0	2	0
Cat C	12	12	0	0	12	2
Total	14	14	0	0	14	2

Orientations : investissements 2025

- Poursuivre le changement de la flotte des véhicules du service d'aide à domicile, entamé en 2023. Compte tenu de l'ancienneté de certains véhicules, le renouvellement de la flotte se poursuivra en 2025 avec l'achat d'un véhicule plus récent et surtout plus adapté aux séniors.
- Poursuite de la modernisation du bureau d'accueil du CCAS avec le changement de la borne d'accueil.

Résidence Autonomie Héloïse

Etablissement avec budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

- Objectif d'un accompagnement de qualité aux résidents en favorisant un environnement où il fait bon vivre, de bien-être et de sécurité au quotidien.
- Maintien de la politique d'amélioration de la qualité des prestations en tenant compte des évolutions des besoins des résidents, avec la poursuite de l'embellissement des lieux de vie communs (travaux de peinture, insonorisation de la salle restaurant ...).
- Poursuite des Ateliers : Chorale, percussions, yoga, gymnastique adaptée, jeux de société, théâtre, et proposition de nouveaux ateliers en cours d'année, en partenariat avec le Conseil Départemental, par le biais du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

Orientations : mise en œuvre du projet d'établissement

- Amélioration de la qualité de vie des résidents :
 - travaux déjà réalisés en 2025 : remplacement de l'antenne râteau par une antenne parabole permettant d'améliorer la réception des chaînes TV et changement de la porte de la cabine de l'ascenseur
 - poursuite des travaux du rez de jardin avec l'insonorisation de la salle de restaurant et de la salle d'animation, et rénovation de la salle d'animation
- Mise en œuvre du prélèvement automatique
- Rénovation des outils de la loi de 2002-2 : mise à jour du règlement de fonctionnement, généraliser les projets individualisés
- Conventionnement à mettre en place avec un/des EPHAD de la ville pour faciliter le départ en structure adaptée
- Développer les animations autour de la prévention des chutes, hygiène, autonomie...
- Développer les actions de formation / sensibilisation en faveur des agents sur le thème de la bienveillance et de la prévention de la maltraitance
- Développer les enquêtes de satisfaction

Orientations : projets 2025

Les résidents

- Poursuite de la vie sociale et culturelle à travers un programme fort d'animations (Ateliers, groupes de parole, après-midis jeux, rencontres intergénérationnelles en partenariat avec les centres de loisirs de la ville, atelier d'écriture)
- Mise en place de nouveaux ateliers (informatique, hygiène...)
- Maintien des Repas d'anniversaire avec animations musicales pour favoriser le lien social
- Généralisation des projets individualisés
- Nouvelle élection des membres du Conseil de la Vie sociale (CVS) à organiser en 2025

Cadre de vie

- Travaux d'insonorisation de la salle de restaurant et de la salle d'animation
- Rénovation de la salle d'animation
- Poursuite de la rénovation des studios

DEPENSES RPA 2025



Dépenses de fonctionnement 2025 de la résidence Héloïse

Chapitre 011 : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les prévisions de dépenses sont en légère baisse en raison, d'une part d'une baisse attendue du coût de l'électricité et, d'autre part, de la diminution du nombre de repas pris en salle.

Chapitre 012 : charges de personnel

Ce chapitre est à la baisse, car l'agent qui assurait les fonctions de chargée d'animations seniors, partie à la retraite le 31/12/2024, était rémunérée sur le budget de la RPA, du fait de sa fonction également de gardienne de la résidence. Ce poste de chargé d'animations seniors a été budgété sur le CCAS pour 2025. Les permanences de gardiennage sont assurées actuellement par des agents du CCAS et de la RPA volontaires sur le même périmètre (nuits, week-ends et jours fériés).

Un agent en arrêt longue maladie depuis 3 ans devrait voir son dossier de retraite aboutir dans le courant de l'année 2025. Sa rémunération a donc été prévue.

Les 2 agents d'entretien ont vu leur temps de travail passer de 35h à 39h, permettant ainsi de couvrir les besoins en entretien des parties communes sans faire appel à des vacataires.

Chapitre 016 : dépenses afférentes à la structure

Les prévisions de dépenses sur ce chapitre sont stables.

RECETTES RPA 2025



■ chapitre 019
 ■ chapitre 018
 ■ Chapitre 017

Recettes de fonctionnement 2025 de la résidence Héloïse

Chapitre 017 : produits de la tarification

Ces recettes sont celles des loyers et de la buanderie. Elles ne concernent que les recettes générées par les résidents. Ces recettes ont tendance à se stabiliser, le taux d'occupation moyen de la résidence se situant entre 90% et 95%.

Chapitre 018 : autres produits d'exploitation

Ce chapitre est en légère baisse en 2025, en raison d'une part de la baisse des recettes des repas pris en salle, et d'autre part de la baisse des remboursements des ASH (aide sociale à l'hébergement).

Chapitre 019 : produits financiers

Jusqu'à présent, sont inscrits à ce chapitre les intérêts du legs Pirot. Les dispositions testamentaires permettent désormais de récupérer le capital de ce legs. Le CCAS reste dans l'attente de la confirmation par la direction départementale des finances publiques de la procédure à suivre. De plus une recette non prévue en 2024 le sera en 2025 avec en dépenses une annulation de titres.

Evolution de la masse salariale de la R.A Héloïse

	2023	2024	2025 Prévisionnel
Masse salariale			
Montant	310 617 €	301 106 €	250 105 €
Evolution de BP à BP	+ 10,41 %	- 1,28 %	- 2,78 %

Effectifs physiques	nombre	8	6	6
ETP	nombre	8	6	6

L'agent assurant les fonctions de gardienne de la résidence et chargée des animations pour les seniors étant partie en retraite au 31/12/2024, le poste de chargé d'animations est imputé désormais sur le budget du CCAS. Les permanences de gardiennage sont assurées par des agents de la résidence et du CCAS. La réorganisation du temps de travail des agents de restauration et entretien a permis de ne plus faire appel à des vacataires.

Etat des postes pourvus de la RPA au 01/01/2025

	Effectif*	Titulaires	Contractuels	Hommes	Femmes	Dont effectif absent pour raison de santé
Cat A	0	0	0	0	0	0
Cat B	0	0	0	0	0	0
Cat C	5	5	0	1	4	1
Total	5	5	0	1	4	1

Le poste de responsable de la résidence est pourvu depuis le 24/2/2025 (catégorie A)

Structure du personnel de la R.A Héloïse

Temps de travail des agents

1 607 heures/an, correspondant à la durée légale du travail.

Avantages en nature

Un logement de fonction, pour nécessité absolue de service, à disposition du/de la gardienne de la résidence Héloïse.

A venir

L'agent disposant d'un logement au sein de la résidence a pris sa retraite au 31/12/2024. Une réflexion est en cours sur les modalités de remplacement de cet agent sur la fonction de gardiennage. Actuellement les permanences sont assurées par des agents volontaires du CCAS et de la RPA sur le même périmètre (nuits, week-ends et jours fériés).